



ACCREDITATIONS
COFRAC N°1-1904 ET
N° 1-6066 LISTE DES
SITES ET PORTÉES
DISPONIBLES SUR
WWW.COFRAC.FR



NETQUATTRO - VOIRON

Camille NOURY

06 rue Jean Arnaud

38500 VOIRON

Référence laboratoire	18/PN045706		
Référence client	Tribulus		
Nature de l'échantillon	Gélules	Poids	136g
Date de prélèvement		Température de prélèvement °C	
Prélevé par			
Etat	Entier	Température à réception	19.4 °C
Date de réception	25/04/2018 07:54:10	Limite de conservation	25/05/2018
Echantillonnage	Client	Transport	Phytocontrol Lyon - TCS
Référence de devis	DLY170629	Agence régionale	Phytocontrol Lyon_sud
Analyse demandée			
Métaux lourds et ETM	Plomb Cadmium Arsenic Mercure		
Microbiologie	Pack 6 germes dont salmonelles		

Echantillon à réception



Résultats d'analyses

	Résultat	Unité	LQ	Limite	Fin d'analyse
Métaux lourds et ETM					
Plomb*	0,064	mg/kg	0,04	3	26/04/2018
Cadmium*	0,062	mg/kg	0,01	1	26/04/2018
Arsenic*	0,24	mg/kg	0,03		26/04/2018
Mercuré*	< 0,005	mg/kg	0,005		26/04/2018

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

	Méthode	Résultat	Unité	Critère	Conformité	Début d'analyse
Microbiologie						
Micro-organismes à 30°C (incorporation)*	NF EN ISO 4833-1	< 10	UFC/g			25/04/2018
E.coli B-glucuronidase+44°C*	NF ISO 16649-2	< 10	UFC/g			25/04/2018
Enterobacteriaceae à 37°C*	AES 10/06-01/08	< 10	UFC/g			25/04/2018
Levures et moisissures faible aw*	NF V08-036	< 10	UFC/g			25/04/2018
Levures faible aw	NF V08-036	< 10	UFC/g			25/04/2018
Moisissures faible aw	NF V08-036	< 10	UFC/g			25/04/2018
Salmonella spp.*	BRD 07/11-12/05	absence	/25g			25/04/2018
Staph. à coag. + à 37°C*	BRD 07/09-02/05	< 100	UFC/g			25/04/2018

Légende

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification NA = Non Analysé

Ne= Nombre estimé N'= Nombre calculé à partir de la dernière dilution.

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3/85 version 12 : Détermination de la teneur en métaux lourds et ETM (= Eléments Traces Métalliques) dans toutes denrées alimentaires d'origine animale ou végétale y compris la babyfood par ICP-MS: Méthode interne

(S) MOC3205 version 1 : Méthode pour la recherche des Salmonella spp: Rapid'Salmonella®.

(S) MOC3211 version 0 : Méthode horizontale pour le dénombrement des micro-organismes: Comptage des colonies à 30 °C par la technique d'ensemencement en profondeur.

(S) MOC3223 version 1 : Méthode horizontale pour le dénombrement des Escherichia coli b-glucuronidase positive: Technique de comptage des colonies à 44 °C au moyen de 5-bromo-4-chloro-3-indolyl b-D-glucuronate.

(S) MOC3225 version 1 : Méthode pour le dénombrement de E.coli et des entérobactéries: Rebecca+EB®.

(S) MOC3229 version 1 : Méthode pour le dénombrement des staphylocoques à coagulase positive: Rapid'Staph®.

MOC3242 version 0 : Méthode horizontale pour le dénombrement des levures et moisissures se développant sur un milieu à faible aw.

(S) : Méthode(s) couverte(s) par l'accréditation 1-6066.

Commentaires

Les résultats analytiques ne sont valables que dans le périmètre du domaine d'application de la méthode utilisée.

Les valeurs limites indiquées sont issues des règlements et/ou des directives et/ou recommandations cités ci-dessous :

Métaux lourds et ETM
•Alimentation Humaine :

Règlement (CE) N°1881/2006 et ses modifications portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.

Cuivre et Mercure (selon matrice) : Règlement (CE) N°396/2005 et ses modifications concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.

•Pour le vin : OIV - Limites maximales acceptables de divers éléments dans vin (édition 2015).

•Alimentation Animale : Directive 2002/32 et ses modifications concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. Les teneurs maximales s'appliquent aux aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12%.

•Additifs alimentaires Règlement (UE) N°231/2012 et ses modifications successives établissant les spécifications des additifs alimentaires énumérés aux annexes II et III du règlement (CE) n°1333/2008 du Parlement européen et du Conseil.

D'après les préconisations du laboratoire définies dans les conditions générales de vente, la quantité ou le nombre d'unité d'échantillon reçu n'est pas suffisant. Les analyses sont poursuivies sans incidence sur la validité des résultats, cependant la représentativité de l'échantillonnage pourrait, le cas échéant, ne pas suivre les exigences définies dans les règlements en vigueur.

Les dates et heures de prélèvement ne sont pas renseignées.

Résultats rendus COFRAC sous réserve.

informations complémentaires :

Arsenic : Le règlement UE 1881/2006 et ses modifications successives ne fixent pas de teneurs maximales pour l'arsenic total dans les denrées alimentaires destinées à l'Homme.

Signature

L'actualisation des données réglementaires est assurée par notre Service Veille Règlementaire dans le respect des dates de mise en application des textes européens ou autres référentiels publiés.

Rapport validé par :

Doriane BAUDOUIN
Validation Analytique



- Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi. Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- En l'absence de précision et d'indication contraire, la Limite de Détection est égale à la moitié de la Limite de Quantification (hors paramètres sous-traités).
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du laboratoire.
- Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
- Incertitude communiquée sur demande.
- Les commentaires ne sont couverts par l'accréditation que si tous les paramètres s'y rapportant sont couverts par l'accréditation.
- Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO, le BNN et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.

Métaux lourds et ETM

Résultat LQ méthode

Unité φ : mg/kg

Plomb*	0,064	0,04	MOC3/85
Cadmium*	0,062	0,01	MOC3/85
Arsenic*	0,24	0,03	MOC3/85
Mercuré*	< 0,0050	0,005	MOC3/85

Microbiologie

Résultat LQ méthode

Unité φ : UFC/g

Micro-organismes à 30°C (incorporation)*	< 10	10	MOC3211
---	------	----	---------

Résultat LQ méthode

Unité φ : UFC/g

E.coli B-glucuronidase+44°C*	< 10	10	MOC3223
Enterobacteriaceae à 37°C*	< 10	10	MOC3225
Levures et moisissures faible aw*	< 10		
Levures faible aw	< 10	10	MOC3242
Moisissures faible aw	< 10	10	MOC3242

Unité φ : /25g

Salmonella spp.*	absence		MOC3205
------------------	---------	--	---------

Unité φ : UFC/g

Staph. à coag. + à 37°C*	< 100	100	MOC3229
--------------------------	-------	-----	---------